

*Questions orales*

Devant cette situation, et compte tenu du fait que la semaine dernière, j'ai demandé au ministre de divulguer un certain nombre de documents qui parlaient précisément des restrictions qui sont imposées aux filiales canadiennes de sociétés étrangères, je voudrais que le ministre m'explique pourquoi il refuse obstinément de divulguer les documents en question. Pourquoi refuse-t-il de rendre publics ces documents? Qu'est-ce que le gouvernement essaie de cacher? Il a communiqué un certain nombre de documents à un professeur, mais il refuse de les rendre publics à la Chambre des communes. Je voudrais bien savoir pourquoi.

**L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, je remercie le député de Yorkton-Melville de me poser une question sur cet important sujet. Je tiens à lui dire que je n'ai nullement l'intention d'opposer un refus obstiné à sa demande. Ce n'est pas mon genre. Je compte remettre au député les documents vieux de 20 ans. Ils n'ont pas été communiqués à ce professeur, comme le dit le député. Celui-ci a eu la possibilité de les étudier sur place, mais il n'a pu les emporter avec lui. Par contre, je compte autoriser le député et tous ceux que cela intéresserait à les consulter.

Je tiens à préciser que les documents en question montrent que dans les années 60, certaines sociétés américaines interdisaient à leurs filiales canadiennes d'exporter.

Certes, on peut difficilement établir un lien de cause à effet, mais je suis tenté de dire au député que ces études entreprises par le gouvernement de l'époque ont fort bien pu amener la création de l'AEIE. Le député n'est pas sans savoir que l'un des éléments que l'Agence examine avant d'autoriser une société américaine à investir au Canada, c'est l'intention avouée de la nouvelle entreprise d'exporter. Ces études ont peut-être aussi amené la création des programmes comme le PMDE et de la Société pour l'expansion des exportations et d'autres organismes du genre qui ont fait de notre pays au cours des années qui ont suivi l'une des grandes puissances exportatrices du monde.

**Des voix:** Bravo!

L'INTERDICTION DES EXPORTATIONS PAR LE GOUVERNEMENT  
DES ÉTATS-UNIS

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, le ministre a réclamé des exemples. J'en ai justement un ici qui remonte à 1982. Je sais bien que nous ne sommes pas la Commission Macdonald et que nous ne pouvons payer nos chercheurs \$800 par jour, mais nous avons des exemples que nous allons fournir au ministre à l'issue de la période des questions.

Dans le contrat que j'ai cité, il y a un article qui prévoit que le gouvernement américain peut imposer un embargo sur les exportations. On y dit que la direction de la société américaine ne peut permettre à sa filiale d'exporter que sous réserve de l'autorisation du gouvernement américain qui peut, dans certains cas, interdire à la société d'en accorder la permission. Ces dispositions, on les trouve dans un contrat passé en 1982 entre la société mère américaine et sa filiale canadienne.

Madame le Président, je croyais que nous vivions dans un État souverain. Le ministre n'avouera-t-il pas qu'il s'agit là

d'une atteinte à notre souveraineté nationale? Je voudrais qu'il m'explique pourquoi pendant la campagne électorale de 1980, le gouvernement a défendu le principe du renforcement de l'AEIE pour éviter précisément ce genre de situation et qu'en 1983, il ne réagit pas.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, je ne voudrais pas tirer de conclusions à partir de citations hors contexte. Le député va dans le sens d'une pratique parlementaire établie et constructive en me communiquant ces informations. Je lui promets d'examiner attentivement tous les exemples qu'il voudra bien me fournir, aussi bien pendant la période des questions qu'à l'issue de celle-ci.

\* \* \*

LE SOMMET ÉCONOMIQUE

LA PROCHAINE RÉUNION À WILLIAMSBURG (É.-U.)

**L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition):** Madame le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre lorsque le ministre de la Justice lui aura donné toutes les explications dont il avait besoin.

Y aura-t-il une suite au sommet de Montebello et, dans l'affirmative, est-ce que ce seront les mêmes chefs d'État du sommet de Montebello qui participeront à la nouvelle conférence?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, madame le Président. Il y a eu une suite au sommet de Montebello, à Versailles, en juin dernier, et il y aura un autre sommet à Williamsburg à la fin de mai. Je crois qu'il aura lieu les 28 et 29 mai, mais je ne sais pas quels jours au juste. Je crois que ce sera au cours du dernier week-end de mai.

**M. Nielsen:** Une conférence des chefs d'État.

**M. Trudeau:** Des chefs d'État et de quelques chefs de gouvernement.

**M. Nielsen:** Il se pourrait que le premier ministre conserve ses fonctions jusque là.

LA PRÉPARATION DE L'ORDRE DU JOUR

**L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition):** Madame le Président, le premier ministre pourrait-il nous dire si on va suivre l'avis du secrétaire américain Shultz qui voudrait que les chefs d'État exposent leur point de vue personnel avant la tenue de la conférence afin de pouvoir préparer l'ordre du jour? Si oui, le Canada est-il en train de préparer son programme en prévision de cette conférence? Le ministre a-t-il l'intention de demander à l'opposition de se prononcer sur les questions que le Canada a l'intention d'inscrire à son programme?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, il faut bien dire qu'on a fixé les dates pour ce sommet avant le congrès conservateur, mais j'ai entendu dire que les autres chefs d'État qui participent au sommet ont poussé un soupir de soulagement en apprenant que je serais très certainement en fonction jusqu'au début de juin.